

GASCOGNE S.A.
Société anonyme au capital de 9 969 815 Euros
Siège social : 650 avenue Pierre Benoit – 40990 ST PAUL LES DAX
R.C.S DAX B 895 750 412

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 15 mai 2013 au 20 mai 2014 :

- Au 15 mai 2013, Groupe Gascogne détenait 40 206 actions d'auto contrôle.
- Aucune acquisition n'a été effectuée depuis cette date,

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (1)	2,02 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	40 206
Valeur comptable du portefeuille (1)	199 824 euros
Valeur de marché du portefeuille (1)	178 515 euros

(1) *A la date de publication du descriptif du programme*

(2) *Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme*

	Flux bruts cumulés (1)*		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme**		
	Achats	Ventes/ Transferts***	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres cédés (plan d'actions gratuites)	néant	néant	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues
Echéance maximale moyenne (2)			néant	néant	néant
Cours moyen de transaction (3)					
Prix d'exercice moyen (4)					
Montants					

(1) *La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme. Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.*

(2) *Indiquer la durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme.*

(3) *Concerne les opérations effectuées au comptant.*

(4) *Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.*

** Les flux cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.*

*** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.*

**** Préciser la nature de l'opération de transfert (exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créance donnant accès au capital...).*

2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 40 206 représentant 2,02 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : néant
- Opérations de croissance externe : néant
- Attribution d'actions gratuites à des mandataires sociaux et des salariés : 40 206
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant
- Annulation : néant

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 13 juin 2014

- **Titres concernés** : actions ordinaires

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 199 396 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 40 206 (soit 2,02 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 159 190 actions (soit 7,98 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 4 euros

- **Objectifs** :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Gascogne SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre du plan d'épargne d'entreprise ou par attribution d'actions gratuites ;

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF, étant précisé que les actions acquises à cet effet pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;

- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès par exercice, remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société et de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces titres.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 13 juin 2014 soit jusqu'au 12 décembre 2016.

La présente publication est disponible au siège social de notre société, pour toute personne en faisant la demande.

Fait à St Paul les Dax, le 20 mai 2014

Frédéric DOULCET
Président-Directeur Général